

Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 06 avril 2018

Date de convocation : 31/03/2018

PRÉSENTS : M. ZDAN Michel, M. DA SILVA CORREIA Manuel, Mme DJOURI Fadhéla, Mme FLOURY Clara, M. LORRAIN Jean-Luc, Mme RAMAHERRIRARINY Liliane, Mme ROBECQUE Amandine, M. SAJDAK Henri, Mme MANFRINATO Mélissa.

EXCUSÉES : Mme. RIZZO Nadine (pouvoir donné à M. ZDAN Michel), Mme DEMESSANCE Florence (Pouvoir donné à Mme MANFRINATO Mélissa)

ABSENTS : M. OLIVA Charles, Mme VILLAESCUSA Sylvie, Mme LOUPADIERE Lynda

Secrétaire : Madame MANFRINATO Mélissa

COMPTE RENDU :

-1) Délibération n° 2018-34 – SDEHG – Effacement de réseaux Bézinat / Bernadou

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 11 décembre 2017, concernant l'effacement des réseaux aux lieux-dits Bézinat et Bernadou – 6 AS 134/135/136, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune **pour la partie électricité et éclairage** se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	26 719 €
• Part SDEHG	107 360 €
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	33 671 €
TOTAL	167 750 €

Ces travaux seraient réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de **27 500 €**. Le détail est précisé dans la convention jointe en annexe, à conclure entre le SDEHG, Orange et la commune.

Le SDEHG demande à la commune de valider l'Avant-Projet Sommaire réalisé et de s'engager sur la participation financière.

Le Conseil Municipal approuve l'Avant-Projet Sommaire présenté, s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus pour la partie électricité et éclairage, décide couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDEHG et Orange pour la partie relative au réseau de télécommunication et à verser au SDEHG une contribution correspondante.

-2) Délibération n° 2018-35 – Contrat d'occupation privative du domaine public et droit d'exploitation licence IV

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite :

- à la résiliation du précédent bail exécutable au 31/01/2017,
- à la vacance de la gérance du bar commerce et de la licence IV,

Après avoir eu plusieurs entretiens avec diverses personnes qui avaient fait acte de candidature, celles de Monsieur et Madame TURPIN ont été retenues.

Il propose au Conseil d'établir une mise à disposition des locaux et de la licence IV appartenant à la commune, avec ces personnes, par acte notarié auprès de Maître BENAC Notaire à Auterive et propose de fixer ainsi les modalités de location :

1. Loyer de 600 € TTC mensuel, comprenant l'immeuble décomposé comme suit : une surface commerciale de vente et de services, une cuisine équipée de moyens de productions utiles et nécessaires, d'une terrasse

extérieure norme accès handicapés et un espace vert sur la partie arrière ; complété de la licence IV domiciliée et rattachée à cet établissement (conditions indissociables).

2. Caution obligatoire de trois mois de loyer soit : 1800 € TTC
3. Les charges variables liées à la location et la consommation de l'eau, de l'assainissement et des contrats d'entretien qu'aurait souscrit la commune sur les équipements mobiliers et immobiliers (clim).
4. Une convention « redevance spéciale » sera établit avec la Communauté de Commune du Bassin Auterive pour les ordures ménagères.
5. Mise à disposition gratuite de la licence IV.

Monsieur le Maire souhaite rajouter une clause location avec option d'achat ; si cette clause est retenue son exécution d'engagement et cession s'opérerait par prise d'option à la signature du bail. Le bâtiment foncier bâti et non bâti et tous équipements mobiliers et immobiliers le composant sont évalués à 170 000 € TTC à la date de la signature. Pendant les 3 ans qui suivent les futurs gérants peuvent déclencher l'option d'achat par courrier en recommandé avec accusé de réception ; tous les loyers déjà versés seront alors considérés comme apport sur le prix total du bien fixé et donc déductible de 170 000 €.

Au terme de cette période l'option d'achat si non activée sera définitivement perdue

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire pour l'établissement dudit acte avec Monsieur et Madame TURPIN et les propositions des modalités de location précédemment énumérées.

- 3) Affectation de résultat

Monsieur le Maire indique le résultat du fonctionnement de l'exercice 2017 soit **77 178.77 €** et propose d'affecter en investissement le montant de 61 178.77 € et en fonctionnement le montant de 16 000 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- 4) Délibération n° 2018-36 – Vote du BP et des taux d'impositions.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2018.

<u>Mouvements</u>	Dépenses	Recettes
- Fonctionnement	388 729.82 €	388 729.82 €
- Investissement	230 737.61 €	230 737.61 €
TOTAL	619 467.43 €	619 467.43 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les taux de l'année précédente (2017).

	TAUX N-1	TAUX Année en cours	BASES	PRODUIT
TH	16.22 %	16.22 %	620 600 €	100 661 €
FB	18.13 %	18.13 %	339 300 €	61 515 €
FNB	103.24 %	103.24 %	18 000 €	18 583 €
<u>TOTAL</u>				180 759 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- 5) Démission d'une Conseillère Municipale

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme SOLANO Sylvie, Conseillère Municipale, présentant la démission de son mandat de Conseillère Municipale suite à son déménagement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- 6) Questions diverses

- *Peut - on avoir un employé technique qui travaille le vendredi après-midi et le samedi matin ? Monsieur le Maire propose de rencontrer les deux employés techniques pour en discuter.*

Séance levée à 23H00

Approuvé le 27 avril 2018 à l'unanimité

M. ZDAN	Mme LOUPADIERE
M. LORRAIN	Mme ROBECQUE
Mme DEMESSANCE	Mme DJOURI
Mme MANFRINATO	Mme RAMAHERIRARINY
Mme RIZZO	Mme FLOURY
M. SAJDAK	M. OLIVA
M. DA SILVA CORREIA	